

Le Médecin volant : la mobilité médicale

Syndicat des Médecins Libéraux

Représente les praticiens de
l'ensemble des expertises
médicales.

Secteurs 1 et 2

En province ou en région parisienne

CONTEXTE

La France est aujourd'hui confrontée à un assèchement de l'offre de soins sur son territoire. Un enjeu de santé publique qui est actuellement visible dans certaines régions défavorisées, isolées géographiquement et mal desservies. Un phénomène qui est susceptible de s'accroître dans les prochaines années en raison du nombre grandissant de médecins libéraux partant en retraite et du déficit de jeunes médecins amenés à prendre leur relève - l'éloignement prononcé des villes ne les incitant pas à s'y installer.

Ainsi, des pans entiers du territoire français se retrouveront sous dotés en professionnels de santé, ce qui aura pour conséquence une perte d'accessibilité aux soins pour les Français résidents.

NOTRE PROPOSITION : LE MEDECIN VOLANT

Le principe

Le « médecin volant » est un dispositif qui permet d'assurer des vacations de permanence et de continuité du soin dans des régions défavorisées, isolées géographiquement et sous dotées en professionnels de santé, pour offrir de manière ponctuelle ou en continu, un renforcement de l'activité médicale.

A tour de rôle, les médecins originaires des métropoles alentours se relayent dans des locaux ou établissements de santé (cabinet vacant ou hôpital) du territoire sous doté pour accueillir les besoins les plus urgents et / ou répondre à l'accroissement des besoins en termes de soins.

Organisés en équipe, les médecins assurent des permanences d'une durée maximale de 48h, et permettent de répondre à la demande de soins sur le dit territoire.

LES BENEFICES DU MEDECIN VOLANT

Pour les patients

- Bénéficier d'une offre médicale continue, même en période exceptionnelle (ex : période saisonnière).
- Pouvoir être pris en charge 24/24.

- Diminution des risques sanitaires (ex : prise en charge d'épisode infectieux et viraux – gripes, gastroentérites).

Pour le système de santé

- Renforcement du maillage territorial et facilitation de l'installation : l'ensemble du territoire redevient attractif pour la profession.
- Réponse aux enjeux de coordination du soin en inculquant la notion de travail en équipe.
- Diversification et amélioration du niveau de formation des praticiens en exercice : plus de réflexion et d'échange sur le terrain ;
- Amélioration de la qualité de la prise en charge des patients.

Pour le médecin

- Enrichissement humain.
- Renforcement de la confiance du médecin dans son exercice.
- Montée en compétence par la coordination avec d'autres professionnels pour pratiquer une médecine d'urgence.
- Prévention du *burn out* à travers une diversification de l'activité et un contact social à travers la transmission de savoirs.
- Susciter des vocations auprès des jeunes médecins : l'exercice médical en cabinet statique ne correspond pas à leurs attentes. Ils souhaitent toujours plus de mobilité, de flexibilité et d'adaptabilité pour se rendre utiles là où les besoins sont les plus notables.
- Se positionner comme acteurs fondamentaux des territoires alliant mobilité intellectuelle et physique en faveur des populations nécessiteuses.

UNE PREMIERE EXPERIMENTATION / BELLE-ILE-EN-MER

Belle-Ile-en-Mer a connu au début des années 2010 un épisode de crise sanitaire grave avec l'apparition de maladies chroniques et la récurrence d'une surmortalité prématurée. Epuisés par le maintien d'une continuité du soin, de la permanence et de l'aide médicale urgente 24/24, l'ensemble des acteurs du soin (libéraux et hospitaliers) ont peu à peu cessé leurs activités, si bien qu'au 1^{er} avril 2012, il ne restait plus que trois médecins pour répondre à la demande de soins sur l'île.

D'avril à octobre 2012, 23 médecins libéraux issus du continent ont effectué, à tour de rôle, des vacations à Belle-Ile-en-Mer pour assurer la continuité et la permanence des soins de l'île en coordination avec deux médecins y exerçant à l'année. Ce dispositif exceptionnel instauré par le Docteur Éric Henry, ancien Président du Syndicat des Médecins Libéraux, avec l'appui de l'URPS Bretagne et de la Communauté de Commune de Belle-Ile-en-Mer, et financé par l'Agence régionale de santé de Bretagne, a permis, d'assurer les urgences vitales, les gardes médicales de nuit, la continuité des soins en cas de sur fréquentation des cabinets en ville, tout en assurant la surveillance des patients hospitalisés en SSR, en Ehpad et en structure psychosociale.

Ce dispositif montre que l'efficacité et l'importance de la cohésion des différents acteurs du soin et de leurs organisations représentatives, en s'appuyant sur des initiatives pensées par des libéraux, ont su répondre à un besoin urgent de soins en se fédérant en association : la fédération Bretonne Interprofessionnelle (FBI).

LES ENJEUX

Lutter contre les déserts médicaux

Il est nécessaire d'apporter une réponse dès aujourd'hui aux déserts médicaux, et ce, avant que le problème ne soit irréversible. Pour cela, il faut s'appuyer sur ou, à défaut, développer des Associations libérales de proximité (ALP) qui correspondent aux besoins propres des territoires.

Pérenniser l'offre de soins

Les acteurs du soin doivent pouvoir s'organiser et se coordonner pour offrir du soin là où il est nécessaire, en poursuivant un seul objectif : proposer une continuité de soins répondant aux besoins prioritaires des populations.

Des initiatives libérales qui permettront également de prêter main-forte aux professionnels de santé libéraux qui, en petit nombre, exercent sur ces territoires sous dotés et s'avèrent souvent épuisés par la demande toujours plus soutenues des populations (permanence des soins, aide médicale urgente 24/24, etc...).

Redonner de la cohérence aux territoires

Une solution qui permettra, à moyen terme, d'assurer la pérennité de la prise en charge des patients, de recréer du lien entre les professionnels de santé et de redonner de la cohérence à ces territoires laissés-pour-compte.

LES MOYENS NECESSAIRES A LA MISE EN PLACE DES MEDECINS VOLANTS

Proposer les infrastructures nécessaires à l'exercice médical pour accueillir les besoins les plus urgents et / ou l'accroissement des besoins en termes de soins.

Récompenser ces nouvelles pratiques médicales par une prime de mobilité visant à dédommager les déplacements et inciter les médecins à s'organiser en initiative libérale.

Créer un statut mixte pour les médecins généralistes libéraux salariés de l'hôpital, afin qu'ils puissent bénéficier du plateau technique de hôpital pour leurs consultations (ex : imagerie, sutures, plâtres, déchoquages).

